



Monsieur Jean-Noël Barrot
Ministre de l'Europe et des affaires
étrangères
37 quai d'Orsay
75700 Paris SP 07

Paris, le 14 août 2026

**HELENE
CONWAY-MOURET**

SENATRICE
REPRESENTANT LES
FRANÇAIS ETABLIS
HORS DE FRANCE

ANCIENNE
VICE-PRESIDENTE DU
SENAT

ANCIENNE MINISTRE
DELEGUEE AUX
AFFAIRES
ETRANGERES,
CHARGEES DES
FRANÇAIS DE
L'ETRANGER

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée par les agents de droit local du Consulat général de France à Bamako sur les conséquences de la suppression de 57 postes d'agents de droit local au sein du réseau diplomatique et consulaire français au Mali.

Ces agents ont, pour beaucoup d'entre eux, contribué pendant de nombreuses années au fonctionnement de nos ambassades et consulats et à l'accomplissement des missions de service public de la France à l'étranger. Leur connaissance de nos procédures, de nos publics et du contexte local constitue une expérience et un capital humain dont la France a bénéficié et dont la perte ne peut être considérée comme une simple conséquence administrative de la réduction des effectifs.

La suppression de leur poste les place aujourd'hui dans une situation de perte d'emploi et de revenus dont dépendent de nombreuses familles. Dans un contexte économique et politique malien particulièrement difficile, les possibilités de retrouver un emploi présentant des conditions comparables s'avèrent extrêmement limitées.

Dans ces conditions, je souhaiterais connaître le dispositif que le ministère entend mettre en place pour accompagner les 57 agents concernés et notamment ceux qui, compte tenu de leur âge, de leur ancienneté ou de leur situation familiale, rencontreraient les plus grandes difficultés à retrouver un emploi.

Je souhaiterais également savoir quelles mesures seront prévues en matière de préavis, d'indemnités de licenciement ou de fin de contrat et, plus largement, si le ministère envisage des mesures d'accompagnement allant au-delà des seules obligations résultant du droit local.



Il serait également important de savoir si des possibilités de reclassement ou de mobilité au sein du réseau diplomatique et consulaire français, au Mali ou dans d'autres pays de la région, pourront être étudiées pour les agents qui le souhaitent.

Je souhaiterais par ailleurs savoir si des dispositions sont prévues afin d'assurer un véritable dialogue avec les représentants des personnels.

Dans le cadre de précédentes réorganisations, notamment en Chine, le ministère a mis en place un accompagnement individualisé des agents de droit local concernés, comprenant notamment des propositions individuelles, l'identification de possibilités de mobilité, la diffusion d'offres d'emploi au sein du réseau et un dialogue avec les représentants du personnel. Il serait donc légitime que des mesures d'une nature comparable puissent être envisagées pour les personnels concernés au Mali.

Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous pourrez me transmettre et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.

Hélène Conway-Mouret